



MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

AGENCE ROUTIERE

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
SERVICES DE CONSULTANTS (firmes)**

MADAGASCAR

AMI N° 096...-AR/PACFC/25

PROJET D'AMENAGEMENT DE CORRIDORS ET DE FACILITATION DU COMMERCE – PHASE II

Secteur des Transports

Référence de l'accord de financement : 2100150042745

N° d'Identification du Projet : P-Z1-DB0-242

1. Le présent avis à manifestation d'intérêts fait suite à l'avis général de passation de marchés, publié le 07 février 2022 sur le site de l'UNDB et sur le web du groupe de la Banque Africaine de Développement.
2. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement auprès du Fonds Africain de Développement (FAD), afin de couvrir le coût du Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce (PACFC II) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt, pour financer le contrat de prestation de service pour (A) l'étude d'impact environnemental et social (EIES), (B) le plan d'action de réinstallation des populations (PAR) et (C) le plan de participation des parties prenantes (P3P) pour l'extension et la modernisation du port de Toliara.
3. Les services prévus consistent à réaliser les études environnementales et sociales relatives aux travaux de réhabilitation et d'extension du port de Toliara afin d'évaluer les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet et de définir les mesures pertinentes et efficaces pour éviter, réduire, atténuer ou compenser les impacts négatifs et pour maîtriser les risques pendant les différentes phases du projet. A cet effet, les résultats attendus de cette mission se résument aux :
 - Etude d'impact environnemental et social élaborée avec planification de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et autres plans de gestion, etc. ;
 - Plan d'Action de Réinstallation (PAR) élaboré ;
 - Base de données des personnes affectées par le projet (PAPs) disponible ;
 - Fiches individuelles d'Entente entre Promoteur et PAP signées disponibles ;
 - Budget élaboré pour la mise en œuvre du PAR comportant l'indemnisation, la réinstallation et l'appui aux PAPs, les prestations de tiers, le fonctionnement des structures locales à mobiliser pour la mise en œuvre du PAR ;
 - Plans parcellaires validés par le Service Topographique de la Région ;
 - Mécanisme de gestion des plaintes élaboré, mis en place et fonctionnel ;
 - Plan de Participation des parties prenantes (P3P) élaboré ;
 - Clauses environnementales et sociales élaborées pour être intégrées dans le dossier d'appel d'offres des travaux y afférents.Ces études doivent tenir compte de la législation nationale et des exigences du Système de Sauvegardes Intégrés de la BAD (version 2023). La durée d'exécution de la mission est estimée à six (06) mois.
Le démarrage des services est prévu pour la période de mars 2026.
4. L'Agence Routière par le biais de la Cellule d'exécution du projet PACFC invite les consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés (firmes) doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences, démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations. Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les pièces suivantes: (i) une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Coordonnateur du Projet avec une présentation de la firme ; et (ii) la liste des missions similaires réalisées durant les quinze dernières années, appuyées par leur attestation de bonne fin ou à défaut une déclaration sur l'honneur du Consultant, qui doivent faire ressortir pour chaque mission : (a) l'intitulé de la mission, (b) la description des tâches réalisées, (c) le nom, l'adresse et les contacts du client, (d) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (e) le montant du contrat, (f) la source du financement, (g) la liste des experts clés ayant réalisé la mission.
Les Consultants (firmes) peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte basée essentiellement sur les expériences similaires des firmes ainsi que leurs performances passées, et la procédure de sélection, seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les projets financés par la Banque Africaine de Développement, édition Octobre 2015 », qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La méthode de sélection sera fondée sur la qualité et le coût (SFQC).
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir le canevas de manifestation d'intérêts, les Termes de références et des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08 h 00 à 16 h 00 (heures locales), les jours ouvrables.
7. Les expressions d'intérêts doivent être déposées ou reçues à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **18 août 2025 à 10 heures locales** et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêts sur l'étude d'impact environnemental et social, le plan d'action de réinstallation des populations et le plan de participation des parties prenantes pour l'extension et la modernisation du port de Toliara** ».
8. La langue de travail sera le français.

PACFC c/o AGENCE ROUTIERE

A l'attention de Monsieur LE COORDONNATEUR DU PROJET PACFC

Maison des Projets du MTP - 1er étage - Enceinte AGENCE ROUTIERE

Près Stade municipal Alarobia - ANTANANARIVO - 101 - MADAGASCAR

E-mail: pacfc@pacfc.mg copie à: acquisition@pacfc.mg



Le Coordonnateur,

RAZAFIMAHEFA Ando Nantenaina